

la gazette de la Sensée

N°34
DECEMBRE 2017
DERNIER NUMERO

Ce numéro 34 est le dernier
numéro de la Gazette.



Symea, il va falloir s'habituer à cet acronyme qui sonne bien à l'oreille et sur lequel jettent pourtant un œil attentif les élus de l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Ils sont attentifs et émus, car l'Institution disparaît, « et ce n'est pas la faute des Départements, souligne son président Charles Beauchamp, mais bel et bien des lois NOTRe et MAPTAM mettant fin à l'intervention des Départements dans le domaine de l'eau ». L'Institution tire le rideau et le Symea, Syndicat mixte de l'Escaut et de ses affluents lève le voile sur ses intentions. « Je le regrette, c'est plus un handicap qu'une avancée pour les populations, les élus et le territoire, ajoute Ch. Beauchamp. Mais nous avons travaillé sérieusement avec les représentants de l'État, Monsieur Jacques Destouches, Sous-Préfet de Douai, et Monsieur Marc Del Grande, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, pour avoir une structure (le Symea) reprenant les activités et le personnel de l'Institution ». Ch. Beauchamp, Sylvie Labadens, Pierre Georget et l'ensemble des élus de l'Institution remercient notamment les chargés de mission pour leur engagement et le travail réalisé. Un syndicat mixte de grande ampleur, jouant la carte de la mutualisation, ce qui a le don d'inquiéter Charles Beauchamp et les élus de l'Institution qui vit ses dernières heures. « Nous perdons en proximité et en efficacité. L'Institution était proche des habitants de la Sensée et de leurs attentes. En cas de problème, ils la sollicitaient et les réponses étaient rapidement apportées ». Demain, le Symea devra, malgré sa taille, être sur tous les fronts et « ne pas perdre en efficacité ». Il s'agit de porter les travaux de l'étude hydraulique pour restaurer les cours d'eau, les zones humides et les préserver (plus de 7 millions d'euros). Il s'agit de mettre en œuvre le Sage de la Sensée (approuvé début 2018) jusqu'à sa révision dans six ans. « Le syndicat mixte devra être en capacité d'aller chercher des financements et de tenir le planning, estime Ch. Beauchamp. Un EPAGE – Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des eaux pour la partie Sensée serait l'idéal afin de porter la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux ». Il s'agit encore pour le futur Symea de porter l'opération de curage du décanter de Tortequesne, la réhabilitation du bras mort d'Aubenchoul-au-Bac et d'Aubigny-au-Bac. Il y a certes des regrets dans l'air, des inquiétudes, mais aussi une bonne dose d'espoir : « Sans ce nouveau syndicat mixte, tout le travail mené depuis 1988 par l'Institution aurait été abandonné et considéré comme inutile ».

LA GAZETTE DE LA SENSÉE - N°34 - DÉCEMBRE 2017

 Pas-de-Calais
Le Département

 Nord
Le Département

 AGENCE DE L'EAU
ARTOIS PICARDIE
Établissement public du Ministère chargé
du développement durable

Réalisée avec le concours financier
de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée





Réunion de la CLE à Arleux le 07 novembre dernier

1987-2017, 30 années marquantes pour la Sensée

L'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée sera dissoute le 1^{er} janvier 2018. Elle n'a pas résisté à la vague de lois déferlant sur les collectivités locales, ballottant leurs compétences ; les départements se trouvant ainsi priés de ne plus toucher à l'eau. Or l'Institution était bel et bien une émanation des départements, et l'eau son domaine de prédilection. Dure est parfois la loi mais c'est la loi, et l'heure est au bilan. Trente années se sont écoulées depuis décembre 1987 et la décision conjointe des conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais (avec la forte implication d'Émile Beauchamp et André Delehedde) de créer cette Institution « pour assurer en lieu et place des départements l'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à l'écoulement des eaux de la Vallée de la Sensée, conformément à des programmes adoptés par les assemblées départementales ». C'était en premier lieu une réponse claire apportée au grand projet de désenvasement des étangs de Hamel, Tortequesne et Lécluse, situés à cheval sur les deux départements... Programmée pour ne durer que dix ans, l'Institution aura finalement vécu trois fois plus longtemps. Une vie bien remplie avec ses étapes, ses succès et ses quelques revers.

Le 3 février 1992 à Lécluse, une cinquantaine de communes, gestionnaires et usagers signaient le contrat de rivière Sensée, qui au départ sera présidé par Marc Dolez, avec quatre objectifs : amélioration de la qualité de l'eau, assainissement ; aménagement hydraulique et piscicole ; amélioration du cadre de vie, valorisation des loisirs liés à la rivière ; information et sensibilisation du public. La maîtrise d'ouvrage des travaux était confiée à l'Institution, au Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (Sira) présidé par Jean-Luc Hallé et au syndicat mixte de la Vallée de la Sensée présidé par Julien Olivier. Deux grosses opérations virent le jour : le curage des étangs de Hamel, Tortequesne et Lécluse de mars 1993 à novembre 1994 (275 000 mètres cubes de sédiments retirés !) puis le creusement du décanteur de Tortequesne de mars 1999 à mai 2000, pour un montant total dépassant les 3 millions d'euros. À la fin du contrat de rivière en 2000, en relisant les quatre objectifs, force était d'afficher les avancées : des étangs désenvasés, un décanteur qui décante, des habitants informés et sensibilisés ; mais aussi de souligner des faiblesses : du côté de l'assainissement dans le Pas-de-Calais, du côté de l'amélioration du cadre de vie, du côté des connaissances hydrauliques aussi, chacun s'accordant à reconnaître l'urgence d'une étude hydraulique.

L'étude hydraulique se retrouva à l'ordre du jour d'une réunion « capitale » organisée le 22 décembre 2000 à Oisy-le-Verger où l'Institution Interdépartementale se vit confier plusieurs missions : élaborer cette étude à l'échelle du bassin-versant, curer le décanteur, aménager un bras mort à Aubigny-au-Bac et Aubencheul-au-Bac, et échafauder le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sensée. Ce Sage que tous espéraient à l'issue du contrat de rivière,

qui plus est un Sage de la Sensée, les élus de l'Institution – Charles Beauchamp, Julien Olivier, Martial Stienne – ayant convaincu Monsieur le Préfet de Région Rémy Pautrat de la pertinence de cette échelle alors que la Direction régionale de l'environnement préconisait un Sage avec l'Escaut. En juin 2001, 19 000 foyers découvraient le premier numéro de La Gazette de la Sensée dans lequel Charles Beauchamp alors président du Comité de rivière Sensée déclarait : « Il faut que nous nous rassemblions afin de travailler à rendre à la Sensée son aspect d'autrefois, tant du point de vue des paysages que de celui de la qualité des eaux, et toujours dans le respect des traditions ».

En janvier 2003, le périmètre du Sage de la Sensée était fixé, englobant 134 communes : 97 du Pas-de-Calais et 37 du Nord ; un an plus tard, le 12 février 2004, la Commission locale de l'eau (le « parlement » du Sage) était installée, ses clés confiées à Charles Beauchamp prêt à suivre le cours de l'étude hydraulique lancée en 2003 ; un long fleuve tranquille – huit années – pour mesurer les niveaux, les débits, la qualité de la nappe et des cours d'eau, pour récupérer les données durant les périodes de basses et de hautes eaux. En 2011, l'étude livrait ses résultats, alimentant l'état des lieux, le diagnostic et les mesures du Sage, listant les travaux à mettre en œuvre.

Entre temps, dès 2005, l'Institution était entrée de plain-pied dans le projet de canal Seine-Nord Europe, jumelant à sa joie de voir arriver ce canal, une vigilance « absolue » quant à ses impacts ; elle avait mis en ligne en 2007 un site internet dédié au Sage de la Sensée ; demandé en 2010 à des collégiens de dessiner le logo du Sage. Ce Sage de la Sensée a bien mûri, la Commission locale de l'eau validant état des lieux, diagnostic, scénario tendanciel en 2013, puis Plan

d'aménagement et de gestion durable, règlement, évaluation environnementale et atlas cartographique en novembre 2016. La consultation administrative a été lancée en 2017. L'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée peut légitimement éprouver le sentiment du devoir accompli, le Sage devrait être approuvé et mis en œuvre en 2018, le décanteur curé et le bras mort réhabilité. On n'efface pas d'un trait de plume – fût-elle celle du législateur – trente années de réflexion, de maîtrise et de proximité, l'Institution aura transporté une quantité d'alluvions qui fertiliseront l'avenir hydraulique du bassin-versant de la Sensée – « exceptionnel et fragile ».

Bernard Derosier, François-Xavier Villain, Michel Chopin et Charles Beauchamp (ce dernier depuis 2001 sans interruption) ont présidé l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Des agents des Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont été mis à son service pour suivre les nombreux travaux et la gestion des comptes. Depuis 2004, 27 stagiaires ont été accueillis, autant d'études menées pour enrichir la connaissance du territoire et alimenter le Sage de la Sensée. L'Institution a vu passer une assistante et plusieurs chargés de mission : Magali Garnier qui a animé le Contrat de Rivière de 1996 à 2000 ; Fabrice Thiébaud, recruté en 2001 ; et enfin Céline Blin arrivée en 2013 en renfort. Chevilles ouvrières de l'Institution, ils ont permis à l'Institution de mener à bien ses missions, de répondre aux attentes du territoire. Ch. Beauchamp et les élus de l'Institution soulignent leur engagement et les remercient pour le travail de qualité mené.

Symea m'était conté...

2018 verra l'avènement du Symea, Syndicat mixte de l'Escaut et de ses affluents, cadre juridique retenu par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du bassin-versant de la Sensée pour assurer la survie du Sage de la Sensée alors que l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, jusqu'alors structure porteuse de ce Sage, ferme définitivement ses portes, les Départements fermant les robinets financiers pour se conformer aux lois NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) et MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles). Les EPCI ont en effet désormais entre leurs mains la compétence Sage. Ceux du périmètre du Sage de la Sensée ont donc choisi de s'associer à ceux du périmètre du Sage de l'Escaut au sein de ce syndicat mixte fermé que sera le Symea. Pour que cette grande structure voie le jour, le syndicat mixte du Sage de l'Escaut doit étendre son périmètre. Une vraie gymnastique administrative a déjà saisi les EPCI ou les saisira avant la fin de l'année 2017 pour valider la modification des statuts du syndicat mixte du Sage de l'Escaut et adhérer au futur Symea. Les choses paraissent sans doute compliquées aux yeux des habitants de la Vallée de la Sensée mais pour Charles Beauchamp l'essentiel est de sauver puis faire fructifier l'héritage de l'Institution Interdépartementale.

Toiletage avant l'enquête publique

Le Sage de la Sensée va entamer la seconde étape de son approbation : celle de l'enquête publique. La première, qui était la consultation administrative, s'est déroulée de janvier à mai 2017. Les collectivités locales, les chambres consulaires, les syndicats d'eau et d'assainissement, les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT), les Sage voisins... ainsi que le Comité de Bassin Artois-Picardie ont émis des remarques et des avis sur les documents du Sage de la Sensée. Au total, 51 avis et remarques ont été reçus. Aucun avis défavorable n'a été émis. Trois communes ont décidé de ne pas émettre d'avis. Les avis favorables sont accompagnés pour la plupart de remarques constructives nécessitant la modification de la rédaction des documents, et une nouvelle validation par la Commission locale de l'eau avant l'enquête publique. Le Comité de Bassin Artois-Picardie, réuni le 30 juin 2017, a quant à lui ciblé ses remarques sur la poursuite du travail sur les Zones à enjeu environnemental (ZEE), ces zones où l'assainissement non collectif défaillant impacte la qualité des milieux aquatiques et mérite d'être remis aux normes. Ce travail déjà réalisé en 2015-2016 n'avait pas permis d'aboutir à la délimitation de ZEE, il sera donc poursuivi lors de la mise en œuvre du Sage. Les documents du Sage ont donc été légèrement modifiés pour prendre en compte l'ensemble des remarques et avis émis. La Commission locale de l'eau réunie le 7 novembre dernier a voté à l'unanimité le projet du Sage ainsi amendé. Une cinquantaine de personnes étaient réunies dans la salle des fêtes d'Arleux pour cette validation.

La seconde étape de l'approbation est donc celle de l'enquête publique. Elle se déroulera au début de l'année 2018. Quelques communes réparties sur l'ensemble du périmètre du Sage seront désignées pour être des lieux d'enquête. Les documents y seront en consultation libre et chaque habitant pourra rencontrer un commissaire enquêteur pour lui faire part de son avis. L'enquête publique est en effet ouverte à toutes et à tous. Les lieux d'enquête seront communiqués dans les journaux locaux et les avis préalables à l'enquête publique affichés dans les mairies. Mais avant le lancement de l'enquête publique, les documents vont subir une mise en forme graphique par un cabinet spécialisé, l'agence douaisienne Tigre blanc, pour un montant de 9 780 € TTC financés à 50 % par l'Agence de l'eau. Le Sage de la Sensée se fait « toiletter » avant de passer entre les mains des habitants. Enfin, au bout de l'enquête publique, la Commission locale de l'eau prendra connaissance du rapport de la commission d'enquête, et modifiera si besoin les documents du Sage. Les préfets pourront ensuite l'approuver.

En 2018, la CLE – Commission locale de l'eau – du Sage de la Sensée sera complètement renouvelée. Le mandat de ses membres actuels court en effet jusque janvier 2018. Charles Beauchamp, président de la CLE a sollicité Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais pour que soit anticipé le renouvellement et que la CLE ne soit pas interrompue dans ses activités. Le Préfet doit d'abord arrêter la nouvelle composition de la CLE : l'Institution Interdépartementale sera remplacée par le Syndicat mixte de l'Escaut et de ses affluents, la CUA (Communauté urbaine d'Arras), la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois et la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent en feront également partie. Les structures devront ensuite désigner leurs représentants appelés à siéger au sein de cette CLE. Le Préfet prendra alors un second arrêté nommant les membres de la CLE qui se réunira ensuite pour élire son président pour les 6 prochaines années, un mandat correspondant à la période de mise en œuvre du Sage de la Sensée.

Curage du décanteur, suite



Le dossier d'autorisation de curage du décanteur de Tortequesne a été soumis à une consultation administrative qui s'est déroulée du 25 avril au 10 juin derniers. L'Autorité environnementale avait jusqu'au 15 juillet pour faire part de ses observations. Seuls 4 avis ont été formulés, par l'Agence française de Biodiversité, la Fédération de pêche du Pas-de-Calais, l'Agence régionale de santé et le président de la CLE du Sage de la Sensée. Une note complémentaire a été rédigée pour prendre en compte les remarques formulées, notamment celles de la Fédération de pêche demandant plus de précisions quant au fonctionnement des aménagements écologiques. Le dossier doit maintenant passer par une enquête publique avant d'être autorisé par le préfet. Pour financer cette opération de curage, de plus d'1,8 millions d'euros compte tenu des aménagements écologiques à réaliser et de la vanne de Lécluse à réparer, l'Institution a sollicité l'Agence de l'eau, les Départements, la Région et l'Europe. Seuls l'Agence et les Départements financeront l'opération, les Départements à hauteur de 85 986 € chacun, et l'Agence à hauteur de 50 % du montant total hors transport des sédiments. L'Europe et la Région ne financent pas l'entretien d'un tel ouvrage. Malgré une demande dérogatoire étudiée par le conseil d'administration de l'Agence le 13 octobre dernier, le transport des sédiments ne peut pas être financé. Le plan de financement n'étant pas bouclé, il manque un peu plus de 300 000 €, les travaux seront revus à la baisse.

Appels à projet de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Dans la continuité de ce qui a été réalisé au cours de l'année 2017, l'agence de l'eau relance 5 appels à projets afin de poursuivre les actions dans les domaines des économies d'eau, de l'amélioration de la collecte des eaux usées et de la gestion du pluvial.

Cet appel à projet concerne les thèmes suivants :

- la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable,
- l'amélioration de la collecte des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et de l'économie d'eau chez les bailleurs,
- la gestion des eaux pluviales au niveau des collectivités,
- le Raccordement au Réseau Public de Collecte (RRPC) dans les territoires d'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE),
- la gestion des eaux pluviales pour les activités économiques.

Ces appels à projets sont lancés du 1^{er} décembre 2017 au 17 août 2018 à l'exception de celui concernant les bailleurs pour lesquels la date limite a été fixée au 1^{er} juin 2018.

A noter également le renouvellement de l'appel à projet « Coopération Décentralisée » du 2 janvier au 9 mars 2018.

D'autres appels à projet ont été lancés depuis quelques mois. Il s'agit de :

- l'appel à projet dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et de la prise de compétence « eau et assainissement »,
- l'appel à initiatives en faveur de la biodiversité jusqu'au 15 janvier 2018,
- l'appel à projets « Agriculture Biologique » jusqu'au 28 février 2018.

Pour plus de renseignements concernant les modalités d'organisation de ces appels à projet, vous pouvez consulter le site internet de l'agence de l'eau : www.eau-artois-picardie.fr

« Le sage est toujours sur le rivage »

Depuis 2001, *La Gazette de la Sensée* porte le plus objectivement possible la parole de l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Une parole souvent très technique, ardue, le vocabulaire hydraulique se mêlant à la multiplication des sigles et acronymes, Sage – Schéma d'aménagement et de gestion des eaux – battant le record de présence dans ses pages. Une parole toujours tournée vers l'intérêt des habitants de la vallée. « *Qui marche avec les sages est sage, qui nourrit des insensés sera semblable à eux* » : ce proverbe juif sied à merveille aux travaux, aux décisions de l'Institution. Ses élus ont constamment adopté le point de vue de Confucius : « *Le sage est toujours sur le rivage et l'insensé au milieu des flots* ». Aujourd'hui sur le rivage, ils guettent l'arrivée du Syndicat mixte de l'Escaut et de ses Affluents et espèrent ne pas être déçus.

Depuis 2001, *La Gazette de la Sensée* part aussi à la rencontre des gens de la Sensée, fiers de leurs étangs, de leurs marais, de leurs traditions. Des gens accueillants parce que les canaux, les cours d'eau favorisent les échanges, les relations. Des gens sensibles à la beauté des choses. *La Gazette de la Sensée* a croisé les hutteurs-chasseurs d'Écourt-Saint-Quentin « *amoureux de la vie nocturne du marais* », les kayakistes de Marquion pagayant entre deux écluses, les pêcheurs de l'Arleusienne soucieux de voir revenir les goujons. Elle a écouté avec attention l'habitant du « *51 de la Grand-Rue à Léchuse, la maison de Verlaine* », Omar Yagoubi « *le sage du Moulin du Roy* » à Rémy, un fabricant de barques à Palluel, un passionné d'archéologie à Biache-Saint-Vaast, des professionnels de l'archéologie sur le tracé du canal Seine-Nord. Elle a écouté Françoise Hautfenne la



chanteuse, Thierry et Max les historiens locaux, Radio Loisirs (devenue Radio Scarpe Sensée). *La Gazette de la Sensée* est allée sur la « Plage » d'Aubigny-au-Bac, au pied du « Gros Caillou » à Oisy-le-Verger, au Bassin-Rond à Bouchain, au « Poneys-dromadaire parc » d'Arleux, au « Grand Marais » à Étaing... Elle a admiré les voiliers sur le plan d'eau de Brunémont, dégusté du cresson à Léchuse, frêmi en évoquant la « Dame blanche » de la Brogne, marché dans le canal du Nord « vidé », survolé la vallée à bord d'un ULM. Elle a marché, roulé à vélo, couru avec un chien, dessiné un logo avec Hugo. Seize années à arpenter le territoire dans tous les sens. Mais la voilà au numéro 34, *La Gazette de la Sensée* est tout essoufflée... invitée à fermer ses colonnes, à clore un chapitre.

Des sites naturels et plus attractifs



Stagiaire l'été dernier au sein de l'Institution, Arthur Régnier a travaillé sur l'éco-pâturage mais aussi sur les liens entre identification de la faune, de la flore et attractivité du territoire. Il suffit parfois d'un panneau d'information à l'entrée, d'un observatoire, d'une gestion spécifique pour rendre un site naturel plus intéressant pour les passionnés ou pour le grand public. L'activité touristique de découverte de la nature est bien présente sur le territoire français, elle n'est pas réservée à une élite ou une minorité mais pratiquée par tous : les sites naturels accueillent chaque année 5,5 millions de visiteurs (à l'échelle nationale). La plupart de ces visiteurs sont loin d'être des ornithologues ou des entomologistes. Quels que soient ces sites et l'importance de leur fréquentation, leur richesse écologique attire gratuitement des visiteurs qui consomment dans les gîtes, restaurants, fermes-auberges, boulangeries... L'attraction d'un site peut s'exercer dans un rayon de quelques kilomètres voire sur toute une région. Arthur Régnier a donc étudié chaque site naturel de la vallée de la Sensée faisant l'objet d'aménagement et de communication, notamment les Espaces naturels sensibles (ENS) des départements du Nord et du Pas-de-Calais, ceux gérés par le Conservatoire des espaces naturels ou encore les sites bénéficiant de journée de découverte. Et le résultat n'est pas forcément celui auquel on s'attendait. Ainsi les sites aménagés ne sont pas toujours ceux qui présentent la plus grande diversité en faune et flore rares. Certains sites ne sont

pas toujours indiqués aux usagers de la route la plus proche et seuls les habitués les connaissent. Enfin d'autres ne sont tout simplement pas ouverts toute l'année pour préserver les espèces de la pression touristique. Ces zones sont aménagées selon l'impact que pourrait avoir le public sur ces espèces. Il faut donc communiquer sur la présence des espèces mais de manière mesurée afin de ne pas aller à contresens des objectifs recherchés. Arthur Régnier est un incondicional du marais de Féchain où il a réalisé des inventaires du pigamon jaune, plante hôte d'un papillon appelé la Phalène du pigamon, deux espèces rares en région. Il a également observé les oiseaux tôt le matin afin de connaître la fréquentation du site ; des renseignements pour le Conservatoire d'Espaces Naturels Nord - Pas-de-Calais gestionnaire du marais de Féchain.

Ce stage a montré une fois de plus que le territoire de la Sensée est riche en biodiversité et sites remarquables, et que ces atouts doivent être mieux mis en valeur.

Il y a 200 ans, le canal de la Sensée

En avril 1818, l'ingénieur Augustin Honnorez propose par écrit de se charger du percement du canal de la Sensée destiné à unir l'Escaut à la Scarpe. La Loi du 13 mai 1818 accepte sa soumission, et le reconnaît concessionnaire pour une durée de 99 ans. Outre le creusement du canal de la Sensée, le cahier des charges prévoit l'installation de plusieurs écluses, dont l'une sur l'Escaut et deux autres sur la Scarpe, et l'assèchement des marais de l'Agache, de l'Hirondelle et de la Sensée. En échange, Honnorez obtient la perception d'un droit de péage élevé sur les bateaux empruntant le canal, la jouissance des digues et des arbres plantés sur les bords. La durée totale du chantier est estimée à 4 ans, il démarre en juin 1819, mené par 3 000 paysans des environs. La première partie (25 km) concernant la navigation est livrée le 15 novembre 1820.

En 1822 est ouverte la communication avec la Scarpe, en dessous de Corbehem. Le canal coûte 1 520 000 francs à l'État et 1 750 000 à la compagnie concessionnaire. À l'origine, sa longueur atteint 26,7 km et comprend deux versants : d'Arleux jusqu'à la Scarpe (il reprend jusqu'à Goeulzin le tracé de l'ancienne rivière d'Arleux puis la longe, s'en écarte et se jette dans la Scarpe en aval de Corbehem), et d'Arleux à l'embouchure sur l'Escaut (au bassin rond d'Étrun construit en 1780), où il suit la Sensée sur la rive droite. Sa profondeur était de trois mètres, son tirant d'eau de deux mètres et, de chaque côté, un chemin de halage de huit mètres de large le bordait. Sur son parcours, on édifie trois écluses, à Fressies, Estrées et Goeulzin. « *La rapidité de l'exécution et le succès de l'entreprise doivent être principalement attribués à l'influence du système de concession, au zèle de Monsieur Vallée, ingénieur ordinaire de beaucoup de mérite attaché à ce canal, et à l'expérience du concessionnaire, Monsieur Honnorez, le constructeur du canal de Mons à Condé* », lit-on dans l'Annuaire statistique du Nord de 1820.

La gazette de la Sensée

est réalisée par l'Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Directeur de publication : Charles Beauchamp

Rédaction et coordination : Céline Blin, Fabrice Thiébaud et Dominique Verbrugge

Photos : Céline Blin et Fabrice Thiébaud

Maquette : Claire Bracq

Impression : Léonce Déprez, Ruitz
44 750 exemplaires
ISSN en cours



Toutes les réactions et informations sont les bienvenues !

Contactez Fabrice Thiébaud, chargé de mission de l'Institution et Céline Blin, animatrice du Sage de la Sensée.

> Tél. 03 59 73 33 30

> Courriel :

institution5962sensee@lenord.fr



www.sage-sensee.fr